

Conditions Générales de Vente

Mise à jour le 14 mars 2025

Désignation

La société ALTITUDES désigne un organisme de formation professionnelle, dont le siège social est situé au 5007 Guersal 56890 PLESCOP.

ALTITUDES met en place et dispense des formations inter et intra entreprises sur l'ensemble du territoire national, seule ou en partenariat.

ALTITUDES met également en place des interventions de conseil, de coaching et d'APP.

Dans les paragraphes qui suivent, il est convenu de désigner par :

- Client : toute personne physique ou morale qui s'inscrit ou passe commande d'une formation auprès de la société ALTITUDES
- Stagiaire : la personne physique qui participe à une formation.
- CGV : les conditions générales de vente, détaillées ci-dessous.
- OPCO : les opérateurs de compétence agréés chargés de collecter et gérer l'effort de formation des entreprises.

Objet et champ d'application

Les présentes Conditions Générales de Vente déterminent les conditions applicables aux prestations effectuées par la société ALTITUDES pour le compte d'un client. Toute commande auprès de la société implique l'acceptation sans réserve du client des présentes Conditions Générales de Vente. Ces conditions prévalent sur tout autre document du client, en particulier sur toutes conditions générales d'achat.

Devis et attestation

Pour chaque formation, la société ALTITUDES s'engage à fournir un devis au client. Ce dernier est tenu de retourner à la société un exemplaire renseigné, daté, signé et tamponné, avec la mention « Bon pour accord ».

Une fois le devis accepté, une convention sera établie entre la société ALTITUDES, l'OPCO ou le client.

À l'issue de la prestation, un certificat de réalisation, ainsi que les feuilles d'émargement lui seront fournis.

Pour les autres prestations, la société ALTITUDES s'engage à fournir un devis au client. Ce dernier est tenu de retourner à la société un exemplaire renseigné, daté, signé et tamponné, avec la mention « Bon pour accord ».

Une fois le devis accepté, une lettre de mission sera réalisée entre la société ALTITUDES et le client.

Prix et modalités de paiement

Les prix des formations sont indiqués en euros et ils sont exonérés de la TVA (article 261-4-4a du CGI).

Les prix des autres prestations (Supervision, APP, Coaching et Conseil) sont indiqués en euros hors taxe et sont soumis à TVA (20%).

Le paiement est à effectuer après exécution de la prestation, à réception de la facture, au comptant. Le règlement des factures peut être effectué par virement bancaire ou par chèque.

Dans des situations exceptionnelles, il peut être procédé à un paiement échelonné. En tout état de cause, ses modalités devront avoir été formalisées avant le démarrage de la prestation.

Prise en charge pour les formations

Si le client bénéficie d'un financement par un OPCO, il doit faire une demande de prise en charge avant le début de la prestation. Le client est tenu de fournir l'accord de financement lors de l'inscription. Dans le cas où la société ALTITUDES ne reçoit pas la prise en charge de l'OPCO au 1er jour de la formation, l'intégralité des coûts de formation sera facturée au client.

En l'absence de règlement après les 45 jours maximum légaux faisant suite à l'action de formation, le client s'acquittera des coûts de l'intervention en lieu et place de son Opérateur de Compétences.

Conditions de report et d'annulation d'une séance de formation

L'annulation ou le report d'une séance de formation est possible, à condition de le faire au moins 10 jours calendaires avant le jour et l'heure du début de la formation.

Toute annulation ou demande de report doit faire l'objet d'une notification par e-mail à l'adresse maformation@cabinet-altitudes.fr.

En cas d'annulation entre 4 et 10 jours ouvrables avant la date de la formation, ALTITUDES est en droit de facturer une pénalité d'annulation, à hauteur de 10% du coût total initial de la formation.

En cas d'annulation moins de 3 jours ouvrables avant le début de la formation, une pénalité d'annulation correspondant à 50% du coût total initial pourra être facturée au client.

En cas d'annulation le jour de la formation, ALTITUDES est en droit de facturer la totalité de la prestation, y compris les frais engagés (notamment frais de déplacement ou réservation de salles).

Cette pénalité ne pourra faire l'objet d'une demande de prise en charge par l'OPCO.

Il est précisé que les indemnités de dédit et les pénalités susvisées ne pourront être imputées sur la participation obligatoire des entreprises au financement de la formation professionnelle continue. Ces indemnités et pénalités sont soumises à la TVA au taux de 20%.

En cas d'inexécution de ses obligations à la suite d'un événement fortuit ou à un cas de force majeure, la société ALTITUDES ne pourra être tenue responsable à l'égard de ses clients. Ces derniers seront informés par mail.

Programme des formations

S'il le juge nécessaire, l'intervenant pourra modifier les contenus des formations suivant l'actualité, la dynamique de groupe, ou le niveau des participants. Les contenus des programmes figurant sur les fiches de présentation ne sont ainsi fournis qu'à titre indicatif.

Propriété intellectuelle et droit d'auteur

Les supports de formation, quelle qu'en soit la forme (papier, numérique, électronique...), sont protégés par la propriété intellectuelle et le droit d'auteur. Leur reproduction, partielle ou totale, ne peut être effectuée sans l'accord exprès de

la société. Le client s'engage à ne pas utiliser, transmettre ou reproduire tout ou partie de ces documents en vue de l'organisation ou de l'animation de formations.

Informatique et libertés

Les informations à caractère personnel communiquées par le client à la société ALTITUDES sont utiles pour le traitement de l'inscription ainsi que pour la constitution d'un fichier clientèle pour des prospections commerciales. Suivant la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978, le client dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition des données personnelles le concernant.

La société ALTITUDES s'engage à appliquer les mesures administratives, physiques et techniques appropriées pour préserver la sécurité, la confidentialité et l'intégrité des données du client. Elle s'interdit de divulguer les données du client, sauf en cas de contrainte légale.

Loi applicable et attribution de compétence

Les présentes Conditions Générales de Vente sont encadrées par la loi française. En cas de litige survenant entre la société ALTITUDES et le client, la recherche d'une solution à l'amiable sera privilégiée. À défaut, l'affaire sera portée devant les tribunaux de Vannes.